DU RACHAT

DE

LA VÉNÉTIE



Paris. — Typographie de Ad. R. Laine, rue Jacob, 46.

DU RACHAT

DE

LA VÉNÉTIE.

RÉPONSE A LA BROCHURE

L'EMPEREUR FRANÇOIS-JOSEPH Ier

ET L'EUROPE.

PARIS
E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR
Palais-Royal, galerie d'Orléans, 13.

1861



DU RACHAT

DE

LA VÉNÉTIE

I

On a tout tenté ces derniers temps pour élever à la hauteur d'une question européenne le projet de rachat de la Vénétie à l'Autriche. Ces efforts sont venus échouer devant l'opinion publique, qu'il n'est pas toujours aussi facile d'égarer qu'on le croit lorsqu'il s'agit de choses qui touchent à la notion générale du juste et de l'honnête.

Dans quel milieu cette étrange proposition a-t-elle pris naissance? quels sont ses parrains avoués? Nul ne saurait le dire. Jusqu'à ce jour

elle n'a été l'objet d'aucune communication diplomatique quelconque, officielle ou officieuse, et pas un nom ne s'est élevé pour la couvrir d'une autorité sérieuse. Ce vice d'origine lui donne son véritable caractère : elle est inavouable, parce qu'elle blesse à la fois tous les sentiments pour lesquels les sociétés s'efforcent d'enseigner le respect.

II

Une brochure anonyme vient d'être publiée sur ce sujet. L'accueil enthousiaste que lui ont réservé les feuilles qui d'ordinaire ne s'émeuvent qu'à bon escient a forcé en quelque sorte la presse européenne à se prononcer sur la valeur de la solution proposée. L'insistance que l'on a mise à développer la question touchant la situation financière de l'Autriche a surtout éveillé l'attention des journaux allemands ; cela devait être : les embarras de l'empire autrichien ne sont un mystère pour personne, et toute combinaison s'annonçant comme un remède à l'état économique actuel des choses en Autriche a le privilége d'attirer l'attention générale. C'est donc à ce point de vue que la combinai-

son de la vente de la Vénétie fut examinée par les organes de l'opinion publique en Autriche, et l'on ne doit pas s'étonner que, surmontant la répugnance, bien naturelle pour un Autrichien, d'aborder un pareil sujet, les journaux allemands aient voulu approfondir devant tous ce que contenait de sérieux cette promesse : que, par l'adoption de l'opération qu'on osait lui proposer, l'Autriche échapperait immédiatement et comme par enchantement aux difficultés auxquelles elle est en butte.

III

L'Autriche possède la Vénétie par les traités de Campo-Formio, par ceux de Vienne, et par le traité conclu à Zurich, dont les bases ont été arrêtées à Villafranca. Ses titres sont donc inattaquables au point de vue de la légalité et du respect des traités. C'est la République française, le général Napoléon Bonaparte et Napoléon III qui les lui ont constitués. On a vu l'Angleterre défendre maintes fois, à la face de l'Europe et dans les termes les plus énergiques, l'observation des traités qui assuraient la Vénétie à l'Autriche.

Dans la séance du 9 février 1859, les chefs des principaux partis formant l'opposition dans le parlement se groupèrent autour du ministère de lord Derby pour proclamer la nécessité du maintien de ces traités.

Il ne faut pas oublier non plus la conduite du cabinet de lord Palmerston en 1849 et la lettre que ce ministre écrivait à M. Manin le 20 octobre :

« J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre du « 20 août dernier, où vous priez le gouvernement de S. M. Britannique d'employer ses « efforts pour empêcher Venise de retomber « sous la domination autrichienne.

« J'ai à vous informer que, dans les propositions faites au gouvernement d'Autriche par « le gouvernement britannique pour la pacification de l'Italie, il ne s'en trouve pas qui « demande que Venise cesse d'appartenir à la « couronne Impériale, et qu'il serait conséquemment sage, de la part des Vénitiens, « d'entrer en arrangement avec le gouvernement « autrichien. »

Tant que l'Angleterre a pu douter, à cette époque, du parti que prendrait la République française à l'égard de Venise en armes, elle a

temporisé, se ménageant d'appuyer le mouvement italien avec d'autant plus d'ardeur qu'elle redoutait l'intervention de l'armée française, que sollicitaient les Vénitiens; mais ses vœux secrets étaient pour le triomphe de la domination autrichienne, on ne saurait en douter, et la véritable raison du peu de sympathie que l'Angleterre portait, en 1848, à la cause de l'indépendance de la Vénétie, M. Clinton Dawkins, le consul de l'Angleterre, la dit ouvertement à M. Manin, qui le pressait de soutenir, au nom du droit des nationalités, la cause de l'indépendance de la Vénétie.

« Vous devez bien comprendre, répondit « M. Clinton Dawkins au Dictateur, que mon « gouvernement ne peut admettre ce droit, ni « pour vous ni pour la Lombardie, parce que, « s'il l'admettait, il autoriserait la rébellion de « ses sujets de l'Inde, des îles Ioniennes, de « toutes les colonies, et même de l'Irlande. »

En 1848 encore, il est important de le remarquer, la question était posée entre les représentants de deux principes opposés : 1° le principe qui repose sur la foi des traités et des conventions passées entre les nations admises au concert européen, 2° le principe des nationa-

lités, résultant du droit préexistant qu'ont les peuples de vivre de leur autonomie. Aujourd'hui les termes du débat sont radicalement changés : ce n'est plus Venise qui revendique son indépendance en rappelant les souvenirs de sa grandeur nationale ; c'est un État, le Piémont, dont l'existence légale date de 1815, qui élève la prétention de s'annexer l'un des plus riches territoires de la Péninsule.

Et, cette prétention, il ne la base pas sur le droit de sa force ; il ne dit pas fièrement sur un champ de bataille, en s'adjugeant la grosse part, comme le conquérant : « Parce que je m'appelle « *lion ;* » mais : « parce que mon allié s'appelle « *lion*, et parce que mes associés s'appellent « *révolutionnaires.* »

IV.

De ce court exposé de la situation de la question italienne par rapport à la Vénétie, il résulte donc qu'il n'y a pas de puissance en Europe placée dans une situation lui permettant logiquement d'intervenir officiellement auprès de l'Autriche pour formuler la proposition de céder un État qu'elle possède en vertu d'un prin-

cipe appliqué par l'Angleterre, la Russie et la Prusse; en vertu d'un traité signé il y a à peine un an à Zurich!

Quant à l'Autriche, quelle est sa volonté expressément manifestée depuis Villafranca? — Observer loyalement les conditions réglées avec l'empereur Napoléon III.

Et aujourd'hui encore, malgré tant et de si audacieuses infractions à ce traité, quelle est l'attitude de cette puissance? — Rester sur la défensive, et ne répondre qu'à une attaque de l'armée révolutionnaire.

Or il est bien difficile de ne pas croire à la sincérité des protestations pacifiques du cabinet de Vienne. Si ce n'était par vertu, ce serait par nécessité, par intérêt, que l'Autriche désirerait la fin d'un état de choses qui l'oblige à vivre sur un pied de guerre nécessairement fort coûteux. La guerre de 1859, les embarras légués à la situation présente par les mauvais jours passés, donnent au gouvernement autrichien trop d'aliment à son zèle pour que l'on ne comprenne pas avec quelle ardeur il a souhaité et souhaite encore la paix.

Mais la révolution n'a pas cru que l'on dût laisser l'Autriche faire son œuvre d'émancipa-

tion à l'abri de toute menace d'invasion. Le rôle des adversaires de l'Autriche était de faire de l'agitation d'une manière permanente.

Après les ridicules provocations des garibaldiens, les ministres du Piémont n'ont pas craint de formuler dans des discours officiels ces mêmes menaces, et de patronner des comités dont la mission avouée est de bouleverser le pays, d'attiser les haines, de réveiller dans le cœur des Vénitiens des souvenirs douloureux et de provoquer à la désertion les soldats de l'Autriche.

Jusqu'à présent ces menées n'ont pas produit de perturbations sérieuses, et ce calme prouve même, d'une manière assez éloquente, pour tout juge impartial, que les Vénitiens ont compris qu'ils ne sont sollicités à s'insurger que pour servir un plan d'ambition; que leur sang versé dans des conditions semblables cimenterait leur annexion à un État vis-à-vis duquel ils se croient en droit de parler au moins en égal.

En 1848, à la voix de Manin, se levaient des milliers de citoyens prêts à donner leur vie pour tenter de rendre à la ville des doges sa splendeur passée; mais, en 1859 et 1860, pas un Vénitien n'a répondu à l'appel réitéré qu'on lui a

naïvement fait de sacrifier sa vie, l'avenir et le repos de sa famille pour contribuer à l'agrandissement de l'État Sarde. La misère, les maux de toute nature qui accablent les populations que de lâches trahisons ont livrées aux proconsuls du cabinet sarde, ont été pour les Vénitiens un enseignement, et plus d'un, abandonnant le rêve d'un rétablissement de l'ancienne république vénitienne, pense que vivre dans des conditions analogues à celles où se trouve la Hongrie avec une constitution nationale et une liberté qui n'aurait de limites que le droit du souverain reconnu serait préférable à se voir réduit à l'état d'administré des amis de M. de Cavour.

L'Autriche est prête aujourd'hui à désarmer. Les hommes d'État que l'empereur François-Joseph I[er] a appelés pour travailler avec lui à l'application du programme du 20 octobre, sont disposés à étendre à la Vénétie le bénéfice des mesures libérales assurées à d'autres États de l'empire. Mais il faudrait, pour que le cabinet de Vienne pût entrer dans cette voie, que le Piémont consentît loyalement à abandonner ses projets de conquêtes, et qu'au lieu de faire la guerre à ses voisins et de pratiquer

l'invasion dans des conditions que n'avouerait pas un chef de tribu barbare, il dirigeât ses efforts contre les hommes de la révolution auxquels il a eu recours pour accomplir ses annexions.

Si Victor-Emmanuel pouvait comprendre combien lui serait favorable une pareille résolution, s'il pouvait voir où l'entraîne fatalement la ligne opposée, il n'hésiterait certainement pas à briser avec les fauteurs du désordre et les aventuriers de profession.

Personne ne peut plus se flatter cependant de l'espoir de ramener le Piémont à ces saines idées; il a repoussé les conseils que lui donnait le ministre des affaires étrangères de France; il a repoussé les avis de la Prusse, de la Russie, de l'Espagne et de la Bavière; il n'a pas reculé devant l'accomplissement d'actes hautement réprouvés par toute l'Europe civilisée. Tous les avertissements humains lui ont été prodigués. Un miracle seul aurait le pouvoir de l'éclairer sur les dangers qu'il y a pour lui de se livrer aux révolutionnaires; car ce n'est plus lui, c'est la révolution qui parle par sa voix. Engagé comme il l'est, il a perdu la puissance de volonté qui donne la force de s'ar-

rêter où l'on veut, de ne pas aller au delà d'un but tracé à l'avance, de se conduire, en un mot; et, cette puissance, il l'a perdue parce que le principe qui préside à ses actes n'est pas en lui et qu'il ne peut s'y retremper. Il obéit à une force extérieure qui le dirige et dont il est devenu l'instrument docile après avoir vainement tenté de la dominer dans l'espoir de s'en servir pour réaliser ses rêves d'ambition.

Dans une situation semblable, que doit faire l'Autriche? Peut-elle désarmer ou promulguer des réformes libérales en Vénétie, alors que tous les organes italiens lui répètent chaque matin qu'elle sera attaquée au mois de mars par toutes les forces de la Révolution et du Mazzinisme? — Non, l'Autriche doit se tenir prête à combattre.

V

L'Autriche a souhaité ardemment, comme nous le disions, le retour à une ère de paix lui permettant de consacrer toute son activité aux solutions des questions économiques et financières posées par les événements; elle avait abandonné tout projet de *revanche* en Italie.

Le *Moniteur* constatait, dans le passage sui-

vant, ces dispositions loyalement manifestées pendant l'entrevue de Villafranca. L'organe officiel du gouvernement français disait en effet le 9 septembre :

« Il faut bien le reconnaître, ce n'est pas sans « un sentiment de profonde sympathie que l'em« pereur Napoléon vit avec quelle franchise et « quelle résolution l'empereur François-Joseph « renonçait, dans l'intérêt de la paix européenne, « et dans le désir de rétablir de bonnes rela« tions avec la France, non-seulement à une de « ses plus belles provinces, mais encore à la po« litique, dangereuse peut-être, en tout cas non « dépourvue de gloire, qui avait assuré à l'Au« triche la domination de l'Italie.

« En effet, si le traité était fidèlement exé« cuté, l'Autriche n'était plus pour la Péninsule « cette puissance ennemie et redoutable contra« riant toutes les aspirations nationales depuis « Parme jusqu'à Rome, et depuis Florence jus« qu'à Naples; mais elle devenait au contraire une « puissance amie, puisqu'elle consentait de plein « gré à ne plus être puissance allemande du côté « des Alpes, et à développer elle-même la na« tionalité italienne jusqu'aux rivages de l'Adria« tique.

« D'après ce qui précède, il est facile de com-
« prendre que si, après la paix, les destinées de
« l'Italie eussent été confiées à des hommes plus
« préoccupés de l'avenir de la patrie commune
« que de petits succès partiels, le but de leurs
« efforts aurait été de développer et non d'entra-
« ver les conséquences du traité de Villafranca. »

Mais l'application franche et loyale du programme de Villafranca était la ruine de la Révolution; le Piémont le comprit ainsi. Le cabinet de Turin tenta tout pour empêcher les gouvernements d'ordre de la Péninsule d'établir sur les conditions nouvelles le repos, le bien-être, la prospérité des Italiens. Il suffit de rappeler l'expédition de Garibaldi, l'organisation d'une légion hongroise, l'invasion des Romagnes, des Marches, de l'Ombrie, de Naples, de la Sicile, le langage des journaux ministériels.

Le Piémont a donc fait, pour porter le trouble dans la Péninsule et rendre la paix impossible, des efforts aussi persévérants que ceux de l'Autriche pour fuir la guerre.

Malheureusement, c'est l'esprit de perturbation qui l'a emporté.

Aujourd'hui, un conflit sanglant est devenu



presque inévitable: la Révolution s'est engagée à porter l'attaque jusqu'à Venise et à faire asseoir son héros au Capitole.

L'Autriche est obligée d'attendre sous les armes que les bandes d'aventuriers viennent lui jeter ce dernier défi.

VI

Mais on a dit: L'Autriche, après tous les sacrifices déjà faits à la paix et à la caûse de l'ordre, peut en faire un dernier pour détourner de l'Europe les calamités qui la menacent.

Elle peut abandonner la Vénétie, la vendre à l'Europe, qui serait heureuse, assure-t-on, d'en faire le cadeau à Victor-Emmanuel en témoignage significatif de son admiration, sans doute, pour la manière dont le Souverain s'est conduit à l'égard des autres souverains, pour la supériorité de vue dont ce prince a fait preuve en méconnaissant toutes les lois internationales, en méprisant les représentations des Cours de l'Europe continentale.

C'est la Vénétie que Victor-Emmanuel désire annexer à « l'État Sarde »; pourquoi la lui refuser? pourquoi l'exposer à la honte d'une

défaite qui entraînerait immédiatement, peut-être, la ruine de sa Maison et l'avénement du Mazzinisme?

Il s'est même trouvé des comptables de bonne volonté, des hommes d'État financiers, pour supputer les profits que pourrait retirer l'Autriche de cette affaire, par sous et deniers, et en établir le compte par *Doit* et *Avoir*. Pour mettre la formule à la portée de tous et généraliser la question, on a eu l'attention délicate de dresser ce bilan dans les formes les plus élémentaires :

« La Vénétie compte une population de « 2,400,000 âmes ; le produit de l'impôt monte « à 70 millions de francs ; sa dette spéciale est « de 7 millions. Les charges courantes dé- « duites, que reste-t-il pour faire face à une « occupation militaire qui, sur le seul terri- « toire vénitien, n'exige pas moins de 150,000 « hommes?

« Le trésor impérial, déjà en déficit perma- « nent dans les circonstances normales, peut-il « supporter cette énorme surcharge?

« Aujourd'hui la dette publique atteint le « chiffre de 2,500,000,000 florins (6 milliards « 300 millions de francs), et ces valeurs se né-

« gocient dans toutes les bourses d'Allemagne
« à plus de 50 pour 100 de perte.

« Que le discrédit cesse, ces valeurs, tombées
« aujourd'hui à Francfort à 49, reviennent
« au moins au cours de 1858, qui était 86.
« Cette différence représente, pour l'Autriche,
« l'Allemagne, la Hollande, la Belgique, une
« plus-value de *deux milliards* au moins. Or
« l'amélioration des cours ne se produirait pas
« seulement sur les effets publics autrichiens;
« on la retrouverait sur les effets publics alle-
« mands, prussiens, belges, hollandais, russes,
« français et anglais. La plus-value aurait lieu
« dans une proportion moindre, mais sur un
« capital tellement immense, qu'elle ne peut
« être estimée à moins de 5 à 6 milliards.

« Qu'au moyen de la cession de la Vénétie, la
« Banque reprenne ses payements en espèces,
« et tout sujet autrichien qui possède un billet
« de banque ou un billet monétaire, ayant
« également cours forcé, tous ceux qui ont à
« recouvrer des revenus, des factures, des
« traites, des effets de commerce, des créances
« hypothécaires, voient augmenter leur capital
« de près de 50 pour 100, puisque la valeur
« du florin s'élève de 1 f. 75 à 2 f. 50. Il y a

« encore des améliorations qui se chiffrent par
« milliards.

« Mais ce n'est pas tout. La réduction de l'effectif militaire autrichien, qui est la conséquence de la cession de la Vénétie, permet à « la cour de Vienne d'alléger le poids accablant des taxes, et de jouir de toutes les économies résultant du pied de paix. »

La voilà, cette opération financière, dans toute la naïveté de son mécanisme. Si les feuilles publiques les plus autorisées n'affirmaient que la proposition est sérieusement mise sur le tapis, on serait volontiers tenté de croire à quelque mystification. Il est difficile, en effet, de grouper en si peu de lignes de plus nombreuses preuves d'une ignorance absolue des conditions de crédit d'un État et de la pratique même d'une opération de cette nature.

Après avoir cherché à s'en rendre compte, on est forcé d'avouer qu'elle ne contient aucune de ces séduisantes dispositions qu'enseigne l'*art de grouper les chiffres,* sur lequel tant de financiers sont passés maîtres.

VII

La Vénétie rapporte 70 millions, dit-on, et a une armée d'occupation de 150,000 hommes. En vendant ce territoire 5 à 600 millions, que l'on verserait à la Banque de Vienne, le crédit renaîtrait comme par enchantement; toutes les places rendraient leur confiance aux valeurs autrichiennes; toute l'Europe se remettrait sur le pied de paix; l'Angleterre, la France, la Russie, la Prusse, désarmeraient; les Roumains abdiqueraient tout projet de rébellion contre la Porte; la question d'Orient ne préoccuperait plus aucun cabinet; la paix, en un mot, serait assurée pour longtemps, et tout cela, parce que la Vénétie serait comprise dans le territoire de la Couronne de Sardaigne, et que 5 ou 600 millions auraient été comptés dans les caisses de la Banque de Vienne.

D'abord, quel est l'État ou quels sont les États qui s'offriront à verser une somme de cette importance? car, une chose dont ne semblent pas se douter les avocats de la cause de la vente de Venise, c'est que, pour que le projet produise tous ses heureux effets, le versement

des 600 millions doit avoir lieu *immédiatement* et en métal.

Il est facile de comprendre, en effet, que ce n'est pas la garantie d'un Gouvernement quelconque qui donnerait à la Banque de Vienne l'*encaisse* dont les emprunts de l'État l'ont privé; que ce ne sont pas non plus des titres de rente qui permettraient à cet établissement de reprendre ses payements *en espèces*. — C'est un détail auquel on n'avait pas pensé.

L'on prétend ensuite qu'au moyen de la cession de la Vénétie, le discrédit cesserait immédiatement. Sur quelle autorité est fondée cette assertion importante? On ne le dit pas. Il suffit, paraît-on croire, d'affirmer que le crédit renaîtrait à ces conditions pour que l'empereur François-Joseph dût se décider, sur la foi d'une assertion ainsi donnée, à vendre la Vénétie.

Que répondrait-on si l'on affirmait que le crédit de l'Autriche renaîtrait bien plus vite si le Piémont et la Révolution étaient mis désormais dans l'impuissance matérielle de bouleverser les États et de faire planer sur l'Europe les craintes de la guerre?

Le crédit de l'Autriche a été ébranlé, non parce que cette puissance possède la Vénétie;

non parce que la Hongrie, la Bohême et le Tyrol aspirent à prendre une part plus large dans les affaires générales de l'État ; non parce qu'elle a une dette de six milliards, mais parce que le commerce, l'industrie marchande et financière, n'ont pas en Autriche un développement en rapport avec la situation politique, territoriale et topographique de l'empire, et l'Autriche n'occupe pas le rang auquel elle a droit dans le monde commercial, parce qu'elle a concentré ses forces et son action dans les bornes étroites de luttes absorbantes.

Il faut voir les choses comme elles sont : l'Autriche a une dette de six milliards, il est vrai ; mais celle de l'Angleterre n'est-elle pas de vingt milliards ? celle de la France, de près de dix milliards ?

La terre n'est pas aussi surchargée d'impôts que dans plus d'un grand État d'Europe. Quant à la Vénétie, elle l'oblige à une occupation en temps de guerre ; mais, dans l'état de choses normal, cette province doit être un débouché pour la manufacture et les produits de provenance de l'empire allemand, et c'est ce qu'en 1848 on avait bien compris. « Une assemblée des « plus riches banquiers de Vienne, » rappor-

tait à cette date la *Gazette d'Augsbourg*, « a ins-
« tamment prié le gouvernement viennois de ne « jamais abandonner les provinces italiennes. « Pour les fabricants de l'Autriche et de la Bo- « hême, l'idée de perdre les marchés de la « Vénétie et de la Lombardie les jette dans la « consternation. »

Par Venise, en effet, toute l'Italie est ouverte à l'activité du commerce allemand.

Ceux qui ne comprennent pas que c'est dans l'expansion des ressources marchandes et industrielles d'un pays que l'on doit chercher et que se trouvent les conditions du crédit, ne connaîtront jamais les éléments sur lesquels repose la prospérité des États.

La situation de Venise, si douloureuse qu'elle ait pu être, ne saurait se comparer à celle des territoires soumis à la domination britannique.

Cependant il est permis de rappeler aux partisans de la vente de la Vénétie, qui prétendent tirer un argument, en faveur de leur cause, du faible chiffre du produit des impôts de cet État et des dépenses auxquelles son occupation militaire entraîne, que les Indes ont coûté chaque année des sommes énormes, que *le déficit* s'est élevé pour la seule année 1859 à 13,581,571

liv. sterl. Malgré cela, loin de songer à céder ces dominations, coûteuses au point de vue budgétaire, et qui nécessitaient la présence d'une armée de 300,000 hommes, largement payée, le gouvernement britannique n'a pensé qu'à opérer des annexions nouvelles.

Si l'on voulait d'autres exemples, on pourrait citer l'Algérie. Le budget spécial de cette possession française est loin de se solder en hausse et de permettre à la France de s'y tenir avec un effectif de paix.

L'argument tiré de l'état des rapports budgétaires de la Vénétie n'a donc aucune portée et ne saurait affronter un examen sérieux.

VIII

Il est un autre point sur lequel il est important d'insister.

On dit : Les 600 millions, prix de la cession de la Vénétie, entreraient dans les caisses de la Banque de Vienne et rendraient au papier autrichien sa valeur effective.

Sans demander de nouveau où seraient pris ces 600 millions, supposé même qu'ils seraient versés immédiatement, croit-on que le montant

en devrait intégralement passer à la Banque? Si grands que soient les besoins de cet établissement, n'y aurait-il pas un intérêt plus pressant encore à satisfaire, et qui naîtrait de la cession même de la Vénétie? nous voulons parler de la défense nationale.

Le jour où l'Autriche, en effet, consentirait à céder Mantoue, Peschiera, Vérone, c'est-à-dire la position stratégique la plus formidable de l'Europe, il lui faudrait penser à créer une nouvelle ligne de défense d'autant plus forte que ses voisins seraient plus puissants.

Quoi! c'est au moment où la France a trouvé ses frontières exposées par l'agrandissement du Piémont, et a pensé à s'assurer la Savoie, que l'Autriche abandonnerait la Vénétie et son quadrilatère à la Sardaigne, à son ennemie la plus intraitable!

En supposant même que l'Autriche consentît à une semblable cession, on ne peut croire qu'elle ne devrait pas immédiatement procéder à l'établissement de nouvelles forteresses. Or de combien de *millions* les dépenses à faire pour cet objet, dont l'urgence est si clairement définie, ne diminueraient-elles pas lesdits 600 millions?

Les défenses de terre ne sont qu'un côté de la question ; il y a aussi Trieste et les côtes de l'Adriatique.

Si Venise pouvait jamais appartenir à un gouvernement qui compte Mazzini, Garibaldi, Turr, parmi les *amis* du roi ; si les rives de l'Adriatique devaient être la propriété d'un souverain qui bombarde des villes sans déclaration de guerre, qui protége ouvertement des expéditions d'aventuriers, la prudence la plus ordinaire ne commanderait-elle pas de mettre la marine autrichienne en rapport avec la gravité des dangers du voisinage?

Si les défenses du côté de la terre devaient entamer les 600 millions, produit de la vente, les défenses du côté de la mer emporteraient le reste, en supposant même que le reste suffise.

En mettant tout au mieux, on voit bien que ceux qui espéraïent trouver disponibles en argent pour la banque les 600 millions du marché avaient compté sans leur hôte, c'est-à-dire sans les voisins de l'Autriche, qui n'aspirent qu'à devenir ses hôtes.

IX

Sans doute, les avocats de la cause sarde as-

surent qu'on aurait tort de se défier de la parole du troisième contractant du traité de Zurich ; ils se portent garants que l'appétit du Piémont se trouverait satisfait par la possession de la Vénétie : mais ce sont là des paroles auxquelles on ne saurait sérieusement ajouter foi. Victor-Emmanuel est peut-être le plus loyal chevalier de la terre, mais enfin il n'a pas pu empêcher *ses amis*, le *preux* Garibaldi et Turr, de faire l'expédition de Sicile ; il pourrait donc bien ne pas pouvoir non plus arrêter une expédition en Hongrie, expédition promise aux Hongrois révolutionnaires d'Italie. Il est essentiel qu'on soit en garde contre les faiblesses de cœur de Victor-Emmanuel, et les 600 millions ne seraient pas de trop pour aviser à ce chapitre des éventualités.

Au reste, on ne cherche pas à dissimuler l'importance de la cession de la Vénétie pour les Sardes. L'auteur de la brochure *l'Empereur François-Joseph Ier et l'Europe* la relève dans les termes suivants :

« Compléter le territoire national par l'an-
« nexion d'un État de deux millions quatre
« cent mille âmes, dont le revenu de 70 mil-
« lions n'est réduit que d'un dixième par sa

« dette, et qui couvre au nord la patrie com-
« mune d'une ligne de défense gigantesque,
« n'est-ce pas une conquête inappréciable quand
« on se rappelle surtout ce que le Piémont et la
« France ont dû sacrifier d'hommes et de tré-
« sors pour conquérir la Lombardie, qui reste
« aujourd'hui vulnérable de tous les côtés?

« Il n'est pas un Italien qui ne comprenne
« que la cession de la Vénétie par l'Autriche, c'est
« la sécurité, c'est la cessation de toute crainte
« du retour de la domination étrangère, et que
« les armées italiennes, réduites des trois quarts,
« donneront lieu à une économie cinq fois su-
« périeure à la rente de l'emprunt souscrit pour
« le rachat. »

Puisque l'on veut faire de l'Autriche une marchande tenant boutique ouverte de peuples à vendre ou à louer, il n'est pas adroit à ceux qui désirent engager commerce avec elle de vanter si haut l'objet convoité. Tout le monde comprendra, après avoir lu ce passage, que ce n'est pas 600 millions que vaut la Vénétie, mais bien deux ou trois fois ce qu'a coûté en hommes et en argent la Lombardie *vulnérable de tous les côtés*, c'est-à-dire 5 ou 6 milliards, et ce serait encore pour rien.

X

En définitive, que restera-t-il de cette combinaison de trafic des peuples aujourd'hui en question? — La honte d'avoir méconnu à ce point les principes sur lesquels reposent les sociétés chrétiennes, et la preuve manifeste que cette infamie même, étudiée dans ses plus minutieux détails, serait une *mauvaise affaire*, une *fausse « spéculation. »*

Comment est-il possible, quand on est si fort sur le terrain des principes pour trouver la solution des questions pendantes, que l'on déserte ce terrain pour se jeter dans ces ténébreuses combinaisons? Qui avait le droit d'ailleurs de calomnier les Vénitiens en mêlant leur nom à un pareil tripotage?

Oui, l'Autriche est à la veille de supporter le choc de la Révolution. C'est là une grande épreuve qui lui est réservée, mais aussi qui peut contribuer à la sauver de plus grands périls, si elle sait rester inébranlablement fidèle aux grands principes de l'ordre et de la liberté.

Elle peut écraser la Révolution et détourner de l'Europe les calamités d'une invasion Maz-

zinienne, mais à la condition de ne pas chercher à mettre la victoire au service de ses intérêts particuliers, et de rester après cette victoire ce qu'elle est la veille du combat : sincèrement désireuse d'associer la paix et l'ordre par le développement des principes de liberté, posés dans le programme du 20 octobre, et fermement résolue à accomplir tous les engagements contractés à Villafranca.
